

Nicole THIVARD

20, avenue Montlavis. 14

69410 Chompagne au Mont d'O.

3

le 28.09.92.

à Sr Patricio Aylwin Azócar  
Presidente de la República Chile.

REPUBLICA DE CHILE  
REGISTRO Y ARCHIVO  
92/23532  
NR.  
14 OCT 92  
PAA  RGA  FWM   
CBL   
M.T.   
M.Z.C.   
**ARCHIVO**

Monsieur le Président de la République

Je me permets de m'adresser à vous, en tant que membre d'Amnesty International, pour attirer votre attention sur les violations des droits de l'homme que subissent toujours les populations indiennes du continent américain, 500 ans après l'arrivée des Européens.

Je suis particulièrement indignée de l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimiro Quiñán Linares en 1973, et je me félicite de l'enquête menée.

Espérant que la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés, je pense que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait donc être abrogée.

Je compte sur votre soutien pour que cessent les répressions et discriminations commises envers les populations indiennes, et que l'année 1992 contribue à la reconnaissance du droit des peuples indigènes à la liberté, au développement, à la vie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma Haute Considération.

Thivard

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'exprimer mon indignation  
concernant l'exécution extrajudiciaire de  
Melsohladimiro Curimir Rincocqueo en 1973

Je me félicite de l'enquête menée, j'espère  
que toute la vérité sera connue et que les  
meurtres seront jugés.

Il me semble toutefois que la loi d'amnistie  
de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement  
des cas de violations commises par le passé,  
et qu'elle devrait donc être abrogée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
l'expression de mes sentiments respectueux

L. Hosti

PAR AVION



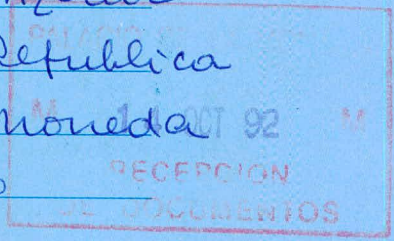
VILLES EUROPEENNES JUMBLEES

JOINVILLE LE PONT PPAL



AÉROGRAMME

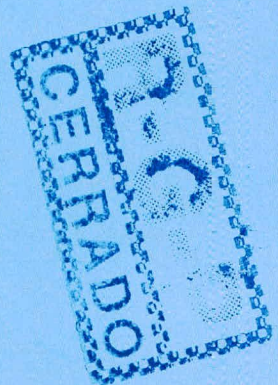
M<sup>SR</sup> Patricio Aylwin Azócar  
Presidente de la Republica  
Palacio de la Moneda  
Santiago  
CHILI



Deuxième pliage



Ce pli ne sera pas acheminé par avion s'il contient un objet que conduise



EXPÉDITEUR :  
Nom Lucienne MARTIN  
Adresse 64 bis, Quai d'Anjou  
FRANCE  
9430 JOINVILLE LE PONT

Geneve le 28 septembre 1992

Monsieur le Président

Je me permets de vous exprimer toute ma  
indignation concernant l'exécution extrajudiciaire  
de Nelson Wladimir Avelino Lincoque en 1973 et  
mon espoir de voir la vérité enfin connue.

Sans doute la loi d'Amnistie de 1978 constitue  
telle un obstacle à l'éclaircissement des cas de violation  
commises par le passé, ainsi il serait sans doute bon  
qu'elle soit abrogée.

Veuillez agréer Monsieur le Président l'expression  
de ma haute considération.

F. L. Bas.

PAR AVION

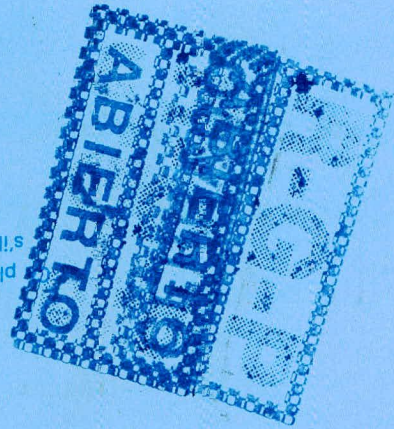


AÉROGRAMME

M. Sr. Patricio Aylwin Azócar  
Presidente de la República  
Palacio de la Moneda  
Santiago Chile

PALACIO DE LA MONEDA  
M 14 OCT 92 M  
RECEPCION DE DOCUMENTOS

Deuxième pliage



pli ne sera pas retenu par l'Avion  
s'il contient un objet d'Avion



EXPÉDITEUR: M. Le Bar  
Nom: M. Le Bar  
Adresse: 6 Rue Isidore Lussot  
14000 Caen

ARCHIVO PRESIDENCIAL  
14 OCT 1992  
PRESIDENCIA DE LA REPUBLICA